



Le 29 juin 2023,

Le bœuf de race normande bientôt certifié Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) !

En préambule du concours national Normand au Haras du Pin, dans l'Orne, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Clotilde Eudier, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, et Pascal Orvain, Président de l'Organisme de Sélection (OS) en race Normande, ont présenté, ce jour, au Haras du Pin la démarche en cours pour la reconnaissance du bœuf de race normande en Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), en présence notamment de Carole Ly, Directrice de l'Institut National des appellations d'origine INAO, d'éleveurs et restaurateurs normands, ainsi que de représentants des Etablissements Grosdoit, de la Chaiseronne, et de la Charentonne.

Après avoir été validée en commission nationale de l'INAO en janvier 2022, la demande de certification STG, portée depuis 2018 par l'OS en race Normande et soutenue par la Région, a été transmise, en juillet 2022, à la Commission Européenne. L'agrément européen est attendu dans les prochains mois.

« L'obtention de la certification STG est un très beau projet que nous soutenons avec beaucoup de vigueur. Ces démarches sont longues mais nous sommes désormais en passe d'y arriver. C'est une excellente nouvelle qui va nous permettre de faire rayonner la Normandie et qui illustre qu'à partir d'éléments de notre patrimoine, comme le bœuf de race normande, nous pouvons créer de la richesse. Nous avons besoin pour cela d'un collectif, que les éleveurs normands poursuivent la normandisation de leurs cheptels, mais aussi que les transformateurs et les restaurateurs jouent le jeu et portent ce produit d'excellence ! » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

Le « Bœuf traditionnel de race Normande »

Le « Bœuf traditionnel de race Normande » est une viande issue d'un bœuf c'est à dire d'un mâle castré, de race Normande âgé de 30 à 48 mois, qui le distingue des autres viandes commercialisées sous le terme générique bœuf.

Le mode d'élevage du « Bœuf traditionnel de race Normande » repose sur un itinéraire technique simple et économique, resté inchangé depuis la seconde guerre mondiale. Il est basé sur un mâle castré de race normande consommant de l'herbe pâturée sur 7 mois minimum de l'année, et de l'herbe conservée le reste de l'année.

L'alimentation du « Bœuf traditionnel de race Normande » exclue le maïs ensilage et tous les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés. La castration en fait un animal placide à la croissance lente tout en favorisant une bonne conformation bouchère et le persillé de la viande.

Un plan régional de relance de la vache normande

Pour mémoire, en parallèle de cette démarche de reconnaissance et face à la baisse importante des effectifs de vache normande (*), la Région a bâti un plan de relance de la vache normande avec l'ensemble des acteurs et soutient, dans ce cadre, les éleveurs qui souhaitent normandiser leur troupeau.

Ainsi, la collectivité a accompagné depuis 2016 les projets de l'Organisme de Sélection Race Normande pour un montant de 666 000 euros.

Le dispositif de soutien à la normandisation des cheptels a permis d'accompagner 130 dossiers depuis 2017 pour un montant total de près de 1 million d'euros d'aides et 4 000 bovins soit 800 bovins/an.

Par ailleurs la Région accompagne la valorisation issue des produits laitiers et notamment en AOP avec plus de 2,3 millions d'aides (dont 1,1 million de FEADER) depuis 2016.

Enfin, pour aller plus loin, la Région a lancé en juillet 2022 un appel à manifestations d'intérêt avec pour objectif d'inciter les opérateurs économiques de l'aval, coopératives, organisations de producteurs et industries de l'agroalimentaire à construire des démarches de normandisation avec leurs producteurs (valorisation de la vache normande, accompagnement technique et financier...). Trois laiteries se sont déjà portées candidates pour accompagner les projets de normandisation de leurs producteurs : La coopérative Isigny Sainte Mère, La coopérative des Maitres Laitiers du Cotentin et la fromagerie REO. L'implication de ces trois premières laiteries dans le dispositif doit permettre sur la seule année 2023 le financement de plus de 8 000 bovins de race normande.

() En dix ans, les effectifs en vache normande ont connu une forte baisse de plus de 30 %. Avec une perte entre 12 à 15 000 bovins par an (source SPIE BDNI 2021 pour 1000 têtes), il s'agit de la plus forte baisse, toutes races bovines confondues.*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr